

Hopfenweg 21
PF/CP
CH-3001 Bern
T 031 370 21 11
info@travailsuisse.ch
www.travailsuisse.ch

Berne, le 3 septembre 2021

Conférence de presse sur la prévoyance vieillesse
Discours d'Adrian Wüthrich, Président de Travail.Suisse

Seul le discours fait foi

Voilà ce dont les salarié-e-s ont besoin en matière de prévoyance vieillesse

Le Parlement a pris des mesures importantes dans le domaine de la prévoyance vieillesse, mais dans la mauvaise direction pour les salarié-e-s et surtout pour les femmes et les personnes à faible revenu. Dans l'AVS, il est prévu d'augmenter l'âge de la retraite des femmes, de limiter l'octroi flexible de la rente de vieillesse et de financer l'AVS par une modeste augmentation de la taxe sur la valeur ajoutée. Dans le domaine de la prévoyance professionnelle, le compromis entre les partenaires sociaux a été mis sur la touche, au profit d'un modèle qui entraîne des pertes massives de rentes. Les réformes, telles qu'elles sont sur la table aujourd'hui, sont un affront aux travailleurs et travailleuses. Elles sont dirigées contre les femmes, contre la classe moyenne et contre la confiance dans un système de retraite durable et solidaire.

Réformes contre les femmes

Les réformes de la prévoyance vieillesse toucheront sans aucun doute les femmes en premier lieu ; l'augmentation de l'âge de la retraite les concerne exclusivement. Mais ce n'est pas tout : à l'avenir, les femmes ne pourront également toucher leur rente AVS qu'à partir de 63 ans. Pour rappel, le Conseil fédéral voulait permettre aux femmes et aux hommes de toucher leur rente AVS de manière flexible à partir de 62 ans, avec bien sûr des réductions de rente correspondantes. Aujourd'hui, cette possibilité est retirée aux femmes et n'est pas donnée aux hommes. Cela montre une nette tendance à l'égalité négative. Les femmes se voient offrir ce qu'elles ne veulent pas (un âge de la retraite plus élevé) et refuser ce dont elles ont besoin (des salaires égaux et de bonnes rentes).

On ne le dira jamais assez fort : la discrimination salariale des femmes (8%) entraîne à elle seule des pertes de revenus annuelles de 825 millions de francs suisses dans l'AVS. Si la discrimination salariale était combattue de manière appropriée - c'est-à-dire avec une loi sur l'égalité efficace et un contrôle sérieux des salaires - la charge financière pour l'AVS serait moindre (dépenses inférieures de 1'227 millions) qu'avec le relèvement de l'âge de la retraite plus la compensation de la génération transitoire (825+560 (CSS-E) ou 585 (CN), soit 1'385 ou 1'410 millions. Mais ce n'est pas ce que souhaite le Parlement, qui veut au contraire assainir l'AVS exclusivement sur le dos des femmes.

Comblent rapidement les lacunes en matière de rente avec le compromis des partenaires sociaux

Par rapport à la prévoyance professionnelle, l'AVS offre aux femmes des conditions comparativement bonnes. La situation est tout à fait différente dans la prévoyance professionnelle. Actuellement, les rentes des femmes sont inférieures de 50 % à celles des hommes. La raison n'en est pas simplement le taux d'emploi plus faible des femmes, les salaires plus bas et le fait que les bonifications éducatives et d'assistance ne sont pas prises en compte dans le deuxième pilier. La raison en est une erreur de conception. Dans le système de la prévoyance professionnelle, les personnes travaillant à temps partiel, en particulier les femmes, et les salarié-e-s à faibles revenus sont mal assurés. Les partenaires sociaux impliqués dans le compromis sur la LPP ont donc mis en place un mécanisme avec le supplément de rente financé par la solidarité qui améliore rapidement les rentes des femmes - précisément parce que les écarts de rente sont les plus importants pour les femmes de 50 ans et plus. Si seule la déduction de coordination avait été réduite, l'adaptation aurait été trop lente et aurait entraîné des coûts supplémentaires élevés, en particulier pour les assurés à faible et moyen revenus - et c'est exactement ce que la Commission du Conseil national vient de décider. Elle ne veut pas d'un supplément de rente financé par la solidarité, ni d'une amélioration rapide et urgente des rentes des femmes dans la prévoyance professionnelle. Elle préfère diminuer les rentes pour tous.

Les réformes actuelles de la prévoyance vieillesse sont la quintessence de ce que l'on pourrait appeler l'égalité négative :

- Les femmes doivent travailler plus longtemps et l'octroi anticipé des rentes doit être limité. Bien que les femmes ne le souhaitent pas, cela fait partie - selon la majorité du Parlement - de l'égalité.
- Les femmes ne doivent bénéficier d'aucune protection contre la discrimination salariale et d'aucune possibilité décente de s'assurer à de bonnes conditions dans la prévoyance professionnelle. L'égalité des salaires et des rentes ne fait apparemment pas partie de l'égalité pour une majorité du Parlement.

Travail.Suisse ne peut absolument pas partager cette logique. La politique cynique du Parlement en matière d'égalité dans le domaine des rentes est inacceptable.

Une réforme contre la classe moyenne

Les décisions prises jusqu'à présent en matière de prévoyance vieillesse ne sont de loin pas seulement dirigées contre les femmes. Cela apparaît clairement dans la proposition que la commission du Conseil national privilégie désormais par rapport au compromis des partenaires sociaux sur la prévoyance professionnelle. Les conséquences seraient considérables : selon les calculs, l'impact de la réforme sur des personnes comme des postiers ou du personnel de la santé s'élèverait entre 1000 et 1500 francs par an s'ils ne font pas partie de la génération transitoire. Dans le même temps, leurs coûts vont augmenter de manière significative. Ils doivent économiser davantage pour eux-mêmes et pour les paiements à la génération transitoire, dont ils n'auront rien. Ces coûts supplémentaires s'élèveraient à plus de 700 francs par an pour les exemples mentionnés avec un revenu moyen.

Une réforme contre la confiance

Le plus grand atout de la prévoyance vieillesse est la confiance. Les jeunes ont besoin de savoir qu'ils peuvent compter sur une prévoyance vieillesse stable et que leurs prestations ne seront pas réduites. Afin de maintenir et de renforcer cette confiance, nous avons particulièrement besoin d'un financement à long terme de l'AVS. Au début du débat parlementaire, Travail.Suisse a montré comment il est possible de financer durablement l'AVS via les transversales de Travail.Suisse, la politique monétaire actuelle et l'environnement de bas taux d'intérêt conduisant à faire de la prévoyance vieillesse la grande perdante et la Confédération et la Banque nationale les grandes gagnantes. Toutes les analyses et propositions faites par Travail.Suisse à ce sujet n'ont pas été prises en considération jusqu'ici. Le Parlement veut financer la prévoyance vieillesse par la taxe sur la valeur ajoutée jusqu'en 2027 seulement. En 2028 déjà, le niveau du fonds AVS sera probablement inférieur au niveau des dépenses d'une année.

En agissant ainsi, on ne crée pas de confiance dans notre AVS. On ne crée qu'une seule chose, à savoir les conditions pour introduire le plus rapidement possible l'âge de la retraite à 66 et 67 ans pour tous. Cette manière d'agir doit être stoppée maintenant. Travail.Suisse appelle donc tous les travailleurs et travailleuses à participer à la manifestation du 18 septembre à Berne et à envoyer un signal clair au Parlement pour lui signifier qu'ils rejettent ces réformes.

Pour plus d'informations :

Adrian Wüthrich, Président de Travail.Suisse, Mobile : 079 287 04 93